

« Enseigner est un métier qui s'apprend »

Motion du conseil de l'UFR Lettres et Langues – jeudi 18 février 2010

L'enseignement et donc la formation des enseignants représentent un enjeu de société fondamental pour tous. Les orientations présentées par le gouvernement les 13 et 18 novembre menacent :

- d'augmenter la durée des études non rémunérées sans prévoir d'aides financières adéquates pour compenser cet allongement.
- d'envoyer en stage de M2 en responsabilité des étudiants sans formation, alors que le nombre d'enseignants titulaires diminue, ce qui reviendrait à attribuer aux étudiants stagiaires le rôle de remplaçants.
- de nuire aussi bien aux formations disciplinaires que pédagogiques des étudiants. Sous couvert d'une augmentation du niveau d'étude requis pour le recrutement des professeurs, la réforme proposée entraîne la disparition quasi totale de la formation pédagogique, didactique et professionnelle actuellement assurée par l'Éducation Nationale. Cette formation sera assurée de façon minimaliste au cours du Master au détriment de la formation disciplinaire. Ceci aboutira donc inévitablement à une diminution significative de la qualité du recrutement des professeurs.
- de créer une précarité au sein du corps enseignant et une éducation à deux vitesses alors que le système actuel assurait un niveau homogène de recrutement sur l'ensemble du territoire. Pour être titularisable, le lauréat d'un concours d'enseignement devra valider son année de M2. Il semble probable qu'un nombre significatif d'étudiants ne puisse atteindre ce double objectif, ayant validé le M2 mais échoué au concours. Malgré leur formation professionnelle très superficielle, ceux-ci fourniront au Ministère de l'Éducation Nationale une main d'oeuvre précaire, bon marché aisément corvéable, particulièrement dans les zones difficiles.
- de déstabiliser l'ensemble des formations en place, aussi bien dans les IUFM que les universités.

Le cadrage des masters présentés, adossés à la recherche, ne peut être mis en adéquation avec les modalités des concours tels que définis par l'arrêté du 28/12/2009 (B.O. du 6/01/2010). Ce texte a d'ailleurs été rejeté par le CNESER du 21 décembre à la quasi unanimité.

Le conseil de l'UFR « Lettres et Langues » de l'Université de Nantes, réuni le jeudi 18 février 2010, rejette ces choix et demande une réforme conduisant à une réelle élévation de la qualification de tous les enseignants et une réelle amélioration de la formation des enseignants **pour l'avenir des élèves, tout en garantissant la mixité sociale** du recrutement et après une **réelle consultation de tous les acteurs du monde de l'éducation**. Il demande à l'Université de Nantes de revenir sur sa décision de ne pas financer l'Agrégation en l'absence de Master enseignement. Il se prononce contre le calendrier des réalisations des maquettes imposé par le Ministère et demande le maintien pour la session 2011 du CAPES selon ses modalités actuelles. Il demande enfin le maintien de la formation alternée des fonctionnaires-stagiaires sans diminution de la **décharge horaire accordée l'année de leur recrutement**.

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ